

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Andrée Julien

<https://www.cadre21.org/membres/062d8318dc80c32ea5190735>

Date d'obtention : 2020-10-09 17:10:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1er : Rencontrer la victime ou le jeune qui a signalé la problématique, rassurer, soutenir.

2e : D'un ton bienveillant, poser les questions afin de remplir la grille d'évaluation de la situation et mieux cerner le problème.

3e : Vérifier l'information recueillies par d'autres personnes qui sont au courant de la situation et leur demander leur collaboration pour ne pas rapporter les événements.

*Si l'acte semble malveillant ou criminel, contactez le policier-éducateur. Rencontrer l'instigateur pour saisir son cellulaire en lui disant pourquoi sans le questionner davantage et laisser la police faire le reste du suivi.

4e : Rencontrer l'instigateur pour avoir sa version des faits si l'acte ne semble pas malveillant ou criminel pour remplir la grille d'évaluation, consulter les politiques et règles de l'établissement, au besoin, saisir son cellulaire, lui demander de l'éteindre et de le placer dans un sac scellé, communiquer avec le policier-éducateur, aviser les parents de tous les élèves impliqués pour leur expliquer la situation et la suite des démarches.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans les trois mises en situations, je retiens l'importance de rester bienveillante dans mes interventions pour rassurer la victime ou les élèves qui dénoncent une situation de sextage. Le lien de confiance doit être préservé et en aucun temps un adulte ne doit regarder des images intimes d'un adolescent, peu importe le contexte. La grille d'évaluation doit être suivie de façon serrée afin de ne pas jouer le rôle d'autres intervenants comme le policier-éducateur. Il est important d'agir rapidement pour cesser la divulgation de photos intimes afin de préserver au maximum l'intégrité physique et psychologique des élèves concernés. Peu importe si les personnes impliquées sont consentantes ou non, l'intervention doit se rendre jusqu'au policier-éducateur afin de faire de la prévention sur la situation et préserver l'intégrité de nos élèves qui ne réalisent pas toujours les proportions que ça pourraient prendre. Dès que la grille d'évaluation porte à croire que l'intention est malveillante ou de nature criminelle, je dois uniquement saisir le cellulaire du jeune en lui disant pourquoi sans le questionner et faire suivre rapidement le dossier au policier-éducateur. Je retiens aussi que si un parent m'interpelle pour une situation impliquant d'autres personnes à l'extérieur de mon école sans que son enfant soit au courant, je dois le référer au service de police directement sans enclencher le protocole Sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Au départ, je crois que la compilation des informations est la plus délicate, car il faut respecter les questions dans la trousse sans déborder même si mille questions pourraient nous venir en tête. C'est primordial de suivre les étapes et de s'en tenir aux questions de la trousse afin de ne pas mettre en péril la preuve dans l'éventualité où le dossier se rendrait en justice. De plus, au moment d'aviser les parents, c'est toujours délicat car il faut leur manifester notre soutien dans la situation tout en restant neutre auprès des élèves. Il faut évidemment s'assurer de ne dévoiler aucun détail qui permettrait d'identifier les autres jeunes concernés et laisser la police prendre en charge la suite des interventions. Dans la majorité des cas, les élèves réintégreront notre école peu après, alors il faut s'assurer d'éviter que la situation s'envenime et qu'ils ne s'y sentent plus en sécurité, autant pour les victimes que les malfaiteurs.